

Signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral et sexuel et d'agissements sexistes

Dans quelles situations signaler ?

A travers cette fiche, il s'agit de signaler différentes situations de travail susceptibles de porter atteinte à la santé des agents: violence, discrimination, harcèlement moral, harcèlement sexuel, agissements sexistes.

Pourquoi signaler ?

Confrontés à de telles situations, les agents peuvent souvent hésiter à en parler et à signaler les faits : tendance à « prendre sur soi » en attendant que cela aille mieux, périodes de « calme » laissant espérer que la situation va s'améliorer, peur de ne pas être pris au sérieux, craintes d'éventuelles représailles, etc. Pourtant, l'expérience montre que ne pas signaler ces situations conduit bien souvent à leur détérioration, avec un impact en termes de santé au travail.

Qui peut signaler ?

Cette fiche de signalement s'adresse à tous les agents, quels que soient la taille de la collectivité, la fonction ou encore le statut. Elle concerne les personnes qui s'estiment victimes, ainsi que les témoins.

A qui adresser le signalement ?

Le centre de gestion du Doubs est chargé de recueillir le signalement pour les collectivités qui ont fait le choix de lui confier la mission. Il convient de faire parvenir cette fiche :

par mail, à l'adresse suivante : signalement@cdg25.org

ou par courrier postal : centre de gestion du Doubs – Cellule signalement – 50 avenue Wilson – CS 98416 – 25208 Montbéliard Cedex

Quelles suites seront données ?

Une fois la fiche transmise, vous recevrez une confirmation de réception. Le signalement sera traité par une cellule spécifique au centre de gestion. Un entretien vous sera proposé par un référent : pour vérifier la bonne compréhension, recueillir d'éventuelles informations complémentaires et échanger sur les suites. Vous pourrez être orienté vers un accompagnement (médical, psychologique, etc.), si vous le souhaitez. Votre collectivité sera informée de l'existence de ce signalement et conseillée sur les actions à mettre en place pour traiter la situation.

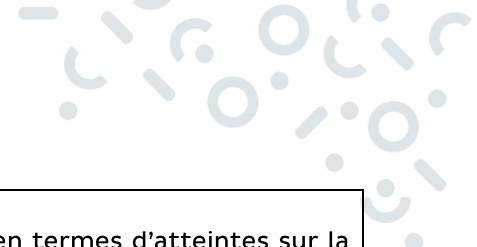
Cette démarche est-elle anonyme ?

Dans la mesure où l'objectif du signalement est d'alerter sur une situation de travail dégradée pour qu'elle soit traitée, il n'est pas possible de mener à bien cette démarche dans le cadre de l'anonymat, sans faire le lien entre une personne et une situation. Les membres de la cellule, qui traiteront votre signalement, sont soumis au secret médical et professionnel, ou à une obligation de discrétion. Dans tous les cas, ce document ne sera pas communiqué.



Les champs marqués « * » sont obligatoires.

Informations générales
Date du signalement : / /
Auteur du signalement
<p>Vous signalez en tant que :</p> <p><input type="checkbox"/> Victime</p> <p><input type="checkbox"/> Témoin</p> <p>NOM Prénom* :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone* :</p> <p>Mail :</p> <p>Poste occupé :</p> <p>Ancienneté dans la collectivité :</p>
Description de la situation donnant lieu à un signalement
Collectivité
<p>Nom de la collectivité* :</p> <p>Nom du service :</p> <p>Nom du responsable hiérarchique :</p>
Situation de travail
<p>Dans cette partie, merci de décrire de façon détaillée et la plus objective possible, les faits qui vous semblent relever d'une situation de travail dégradée (chronologie, contexte, etc.).*</p>



Impact sur l'état de santé
 Dans cette partie, merci de décrire les conséquences que vous observez en termes d'atteintes sur la santé.

Eventuelles autres personnes concernées par la situation ou témoins de la situation

NOM Prénom	Fonction	Lien avec la situation
		<input type="checkbox"/> Personne concernée <input type="checkbox"/> Témoin
		<input type="checkbox"/> Personne concernée <input type="checkbox"/> Témoin
		<input type="checkbox"/> Personne concernée <input type="checkbox"/> Témoin
		<input type="checkbox"/> Personne concernée <input type="checkbox"/> Témoin

Démarches effectuées
 Avez-vous informé votre médecin traitant de cette situation ? Oui / Non
 Avez-vous fait l'objet d'une prise en charge spécialisée (psychologue, psychiatre) ? Oui / Non
 Si oui, précisez :
 Avez-vous bénéficié d'un arrêt de travail ? Oui / Non
 Si oui, dates :
 En avez-vous parlé à un responsable hiérarchique (responsable direct, DGS, élu, etc.) ? Oui / Non
 Si oui, quelles suites ont été données (entretien, changement d'affectation, etc.) ?

 Avez-vous consulté le médecin de prévention ? Oui / Non
 Avez-vous demandé une reconnaissance en accident de service / maladie professionnelle ? Oui / Non
 Si oui, précisez :
 Avez-vous déposé une plainte / main courante ? Oui / Non
 Avez-vous effectué d'autres démarches ? Oui / Non
 Si oui, lesquelles ? :

Si cela vous est possible, vous pouvez joindre à cette fiche de signalement, tout document qui pourrait se révéler pertinent pour argumenter vos propos (certificats médicaux, attestations de collègues témoins, copies de mails, de courriers, plaintes, mains courantes, etc.)

Les données personnelles collectées sont utilisées pour faciliter le suivi et l'information des agents concernés dans l'instruction de leur signalement auprès de la cellule spécialement composée de professionnels compétents et formés dédiée au sein du centre de gestion à l'analyse des signalements et à l'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins conformément aux dispositions du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Les membres de la cellule seront les seuls à disposer de ces données et ils les utiliseront uniquement pour communiquer aux agents par courrier, courriel, sms les informations relatives à leur dossier.

La base légale de collecte est l'article 6.1.b du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) : « Données nécessaires pour l'exécution d'un contrat ». Le Responsable de Traitement est le Président du Centre de Gestion du Doubs.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à l'instruction des signalements et aux obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) les personnes concernées disposent de différents droits (accès, rectification, effacement, etc.) sur vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs - A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 Montbéliard cedex ou par courriel : rgpd@adat-doubs.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et les Libertés (CNIL).

- Sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

- Par voie postale : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07